

Section de l'ARDECHE

Bonjour,

Suite aux précédents courriels des 3 et 8 décembre derniers, je reviens vers vous concernant la mise en place de la DDFIP Ardèche et plus précisément sur les difficultés du dialogue social.

Une direction locale unique a bien été officiellement créée le 17 décembre 2010 mais le CTPD ad hoc n'a pas été institué.

Ainsi, le SnuiSudTrésor Solidaires07 ne dispose à ce jour d'aucune information permettant de connaître au moins la liste des organisations syndicales, le nombre et la désignation des représentants syndicaux ou bien la composition de la parité administrative.

Par contre, des première et deuxième convocation relatives à la tenue d'un CTPD non institué ont bien été adressées . (2ème convocation pour le 27 janvier 14H)

Un courrier commun (SnuiSudTrésorSolidaires et FO DGFIP) du 13 janvier dernier adressé au directeur local sur les questions de l'ordre du jour et des documents préparatoires à ce ctp est **resté sans réponse**. (joint en annexe)

Un minimum d'information et de documents préparatoires adressés au moins huit jours avant une réunion semble nécessaire au dialogue social comme le prévoit le décret de 1982.

En effet, si les documents nationaux du CTPC nous indiquent, par exemple, la suppression d'un poste de catégorie A dans la filière gestion publique en Ardèche, au niveau local, aucune information n'est parvenue aux représentants des personnels. Comment traiter les questions posées sans tous les documents préparatoires ?

Le respect des textes et du dialogue social au sein des CTPD devrait être la règle.

Sans décision départementale fixant la composition du CTPD, et au vu de ce qui précède, ce CTPD peut-il être valablement convoqué? Qu'en pensez-vous?

Suite à la création de la direction départementale, le premier comité, lorsqu'il sera légalement institué, ne devra-t-il pas prévoir un règlement intérieur à l'ordre du jour?

Dans l'attente d'un fonctionnement normal de cet organisme de concertation et de la prise en compte des réalités du terrain, les militants ardéchois ont alerté le bureau national de l'union Snui-Sud-Trésor-Solidaires afin qu'il suive cette affaire de près.

Enfin, maintenir une convocation à 14 H au vu de l'ordre du jour conséquent, confirme la précipitation, le manque de sérénité déjà dénoncés et l'impression que la direction locale se moque des observations des personnels et de leurs représentants dans un moment déjà vraiment difficile de fusion de la direction des services fiscaux et de la trésorerie générale.

Cordialement,

Christian Dumas
Secrétaire départemental SNUI SUD Trésor Solidaires ARDECHE
04 75 49 53 67
christian.dumas@dgfip.finances.gouv.fr